

# LIBYE

## CHRONIQUE INTÉRIEURE

François BURGAT\*

*Omar Mokhtar est né à la banque centrale, il a grandi dans ma poche, puis il est tombé à Tunis, en héros, à cinq contre un (1).*

L'année politique 1995 en Libye est avant tout marquée par la dégradation de la situation intérieure et l'émergence d'une opposition armée que les incessantes campagnes de répression, incluant le recours à l'aviation, ne parviendront pas à *éradiquer*, pour reprendre un terme dont l'usage tend à se banaliser. Sur le plan extérieur, l'ostracisme occidental ne faiblit pas : le 30 mars 1995, les sanctions imposées à la Libye par la décision 731 de l'ONU en date du 15 avril 1992, pour son refus de livrer deux de ses ressortissants accusés d'avoir fait exploser un avion de la PanAm au-dessus d'un village écossais, sont reconduites pour un an. L'embargo aérien et les restrictions commerciales continuent à entraver une croissance économique qui reste par ailleurs, comme par le passé, trop étroitement dépendante du seul secteur des hydrocarbures. Même si l'austérité ambiante en rend peu compte, le raffermissement des prix du brut apporte toutefois en 1995 une compensation précieuse au coût très réel de l'embargo international. Plus encore que par le passé, les statistiques crédibles sur le montant mais surtout sur la ventilation des ressources font défaut, le régime ayant décidé, sans doute dans l'optique de compliquer la mise en œuvre d'un embargo pétrolier, d'opacifier, autant que faire se peut, la lecture de sa situation financière.

### **Politique étrangère : sanctions onusiennes, rejet de la normalisation palestinienne-israélienne, et « lutte contre le terrorisme »**

La *cause libyenne*, même si elle a perdu une partie de son importance au regard des affaires bosniaque, irakienne ou du fait des développements du processus de paix au Moyen-Orient (2) reste en bonne place sur l'agenda de la diplomatie arabe, africaine, islamique ou même *non-alignée*. La levée des sanctions onusiennes fait en 1995 l'objet de diverses démarches libyennes ou internationales dont aucune n'aura d'effet (voir, dans ce volume, le chapitre Relations internationales).

---

(\*) Chargé de recherches au CNRS, IREMAM.

(1) Expression de la désillusion populaire libyenne face à la dépréciation de la monnaie nationale (dont les billets portent l'effigie du héros de la résistance à la conquête italienne, Omar Mokhtar), qui s'échange fin 1995 « à cinq contre un » contre son homologue tunisien.

(2) *Al-taqrir al-stratiji al-'arabi*, 1995, Centre d'études politiques et stratégiques d'Al-Ahram, Le Caire, 1996, p. 160 et s. : « Le gel persistant de la crise libyo-occidentale ».

Le statut de la Libye sur la scène diplomatique méditerranéenne est de ce fait contradictoire. La Jamahirya est d'abord l'objet d'un embargo international, auquel la France est partie prenante. De cet embargo, on rappellera que, insuffisant pour ouvrir des perspectives démocratiques – si tant est que l'objectif de l'administration américaine soit celui-là (3) –, il frappe assez sévèrement les classes moyennes libyennes sans affecter véritablement le régime soupçonné de pratiques incompatibles avec la légalité internationale. Mais il contribue plus encore à ancrer dans l'imaginaire populaire arabe l'idée que le système de valeurs de l'Occident et ses droits *universels* fonctionnent en réalité à deux vitesses. Aux yeux de tous ceux pour qui Israël peut en toute impunité laisser lettre morte près de quarante décisions du Conseil de sécurité, il montre en effet que le taux de contrainte que l'Europe et les États-Unis sont capables de mettre en œuvre au service du *nouvel ordre international* n'a le plus souvent qu'un lointain rapport avec la légitimité des causes défendues.

### **Concessions, menaces et manœuvres**

Pour leur part, les autorités libyennes ont investi tous les registres d'action possibles. Celui de la temporisation et des concessions d'abord, qui se sont révélées sans effet. Celui des menaces, des manœuvres et des gestes de dépit ensuite. Le colonel n'est pas parvenu à ébranler ce qui ressemble tout de même de plus en plus – y compris aux yeux d'observateurs peu susceptibles de sympathie pour la partie libyenne – à une certaine mauvaise foi américaine. L'attitude de Tripoli n'a pourtant pas exclu la souplesse. Certes toujours bornée par le refus de remettre les accusés à une juridiction américaine, elle a toutefois inclus toutes sortes d'autres solutions, dont la portée pratique était en tout point identique, pour établir les responsabilités devant une instance juridictionnelle crédible et parvenir le cas échéant à sanctionner les coupables. Tripoli a successivement accepté en effet de remettre les suspects à une tierce partie, l'Écosse (dont les lois ne prévoient pas l'extradition vers un pays tiers), de les faire comparaître devant une cour internationale présidée par un juge écossais, et même de les déférer à un tribunal siégeant à New York dans les locaux des Nations Unies. Tripoli a par ailleurs proposé de verser trois millions de dollars aux familles des victimes. En revanche, dans le contentieux presque identique l'opposant aux autorités françaises, qui pensent pouvoir désigner six ressortissants libyens comme responsables de l'explosion d'un appareil de la compagnie UTA au dessus du désert nigérian, la collaboration avec les autorités judiciaires a considérablement progressé (4).

La stratégie de Tripoli a sans surprise emprunté également au registre du chantage économique. Dans une interview au journal *Al-Arab* (Londres), le colonel Qadhafi annonce ainsi le 17 février que son pays « *n'investira plus d'argent en Occident tant que l'embargo* (qui l'empêche notamment d'obtenir des pièces de rechange) *sera maintenu* » et qu'il s'efforcera « *de convaincre le monde*

(3) Un autre de ses motifs pourrait être la satisfaction des exigences du lobby des familles des victimes, que relaie le puissant sénateur Ted Kennedy.

(4) Paris semble souhaiter tourner la page judiciaire pour pouvoir réouvrir le dossier des relations économiques.

*entier de faire de même et de se tourner vers l'Inde ou vers la Chine* ». Le 3 juin, l'accent est mis sur le déséquilibre de la balance commerciale avec la Grande-Bretagne (prêt d'un milliard de \$ US) et la présence de près de 7 000 Britanniques dans le secteur pétrolier. Les deux principaux quotidiens nationaux « implorèrent » ensuite le gouvernement de boycotter les firmes des pays qui respectent le boycott onusien (5).

Mais dans le même temps Tripoli rappelle sa bonne volonté dans l'affaire de ses anciennes relations avec l'Armée républicaine irlandaise, dont les noms des responsables ont été transmis aux autorités britanniques. Cédant aux pressions égyptiennes, Tripoli rejoint de même le camp des opposants au régime soudanais du général Omar al-Bachîr. Le 2 avril, Khartoum avait pourtant accepté de ne pas inviter d'opposants libyens à la session du Congrès Populaire Arabe Islamique où, sous la houlette d'Hassan Tourabi, les oppositions islamistes ont l'habitude de se réunir. La Libye n'avait été ainsi représentée à Khartoum que par les membres de l'association pour la *Da'wa Islamiyya* tout entière contrôlée par le régime. En juin, Tripoli rejoint les rangs de la coalition internationale qui reproche au Soudan d'avoir facilité la mise en œuvre d'un attentat contre le président Moubarak. Le parti de l'ex-premier ministre Saddeq al-Mahdi est autorisé à ouvrir une représentation sur le territoire de la Jamahirya. Le même axe de la « *lutte contre le terrorisme* » (c'est-à-dire contre les formations de l'opposition islamiste) guide les relations avec Alger, Tunis et Le Caire. Les deux chefs d'État se rencontrent à Ain Amenas le 19 avril et condamnent de conserve « *tous les aspects de l'extrémisme, du terrorisme, de la violence et de l'exploitation de l'Islam à des fins politiques* ».

Le pèlerinage à la Mecque permet de faire une égratignure dans la mise en œuvre des sanctions. Après que (notamment) une centaine de personnalités égyptiennes se soient prononcées pour une levée de l'embargo pour la durée du pèlerinage, l'ONU accorde une dérogation qui permet à des appareils égyptiens de venir charger à Tobrouk 6 000 pèlerins à destination de La Mecque. Cent cinquante autres pèlerins sont transportés par un appareil libyen, en violation cette fois des dispositions de l'ONU (6).

Comme d'innombrables fois dans le passé (depuis le précédent de 1985 à l'égard de la Tunisie), Tripoli fait de l'expulsion des travailleurs installés plus ou moins légalement sur son sol un instrument – peu prestigieux – de sa politique étrangère. Les objectifs poursuivis ne sont pas tous identiques. Il s'agit ici de dénoncer la trahison des « frères arabes » qui appliquent l'embargo avec une docilité suspecte, de souligner ailleurs les limites du processus de paix israélo-palestinien, de satisfaire sans doute également de réelles exigences

---

(5) Les principales firmes présentes en Libye sont notamment l'AGIP SPA, d'Italie, premier partenaire pétrolier de la Libye, la SA REPSOL d'Espagne, Total (France), Occidental (Allemagne) Petrofina (Belgique) OMV (Autriche), International Petroleum Corporation (Canada) et Sands Petroleum (Suède).

(6) En 1995, Tripoli a tenté de se faire enfin élire pour deux années (à compter du premier janvier 1996) à un poste de membre non-permanent du conseil de sécurité. Malgré le soutien de l'OUA, une puissante campagne américaine, à laquelle la France et la Grande-Bretagne se sont associées, réussit toutefois à imposer l'idée d'une candidature « manquant de sérieux », risquant d'aggraver les difficultés de fonctionnement et d'entamer le crédit de l'organisation.

économiques plus que sécuritaires. Cette année, les victimes de ces revirements aussi brutaux que fréquents de la politique d'immigration sont égyptiennes, soudanaises et, plus gravement (car leurs destinataires n'ont aucun territoire national de repli), palestiniennes. Les travailleurs étrangers sont supposés être à l'origine des troubles survenus en juin et juillet dans l'Est du pays ainsi que d'une tentative d'assassinat contre la personne du colonel intervenue dans les tout premiers jours d'août. Dans le courant du même mois, le colonel annonce donc sa volonté d'expulser 300 000 d'entre eux. En amorçant l'expulsion de plusieurs milliers des 30 000 Palestiniens installés, certains de très longue date, sur le sol de la Jamahiriya, il entend en fait exprimer son désaveu de la logique des accords de paix avec Israël, en soulignant – ce qui n'est pas difficile – les limites du principe de la souveraineté palestinienne payée au prix fort de la reconnaissance de l'État hébreu. Les expulsions de Palestiniens vers l'Égypte, d'où ils sont censés pouvoir « *rentrer chez eux en Palestine* », ne seront « *suspendues pour trois ou six mois* » qu'au mois de novembre, après que le Dr Fathi Chiquaqi, leader de l'organisation palestinienne *Jihad* et opposant à Yasser Arafat, se soit déplacé personnellement à Tripoli pour raisonner le Guide libyen (7). Des centaines de Palestiniens, refoulés par l'Égypte qui sait ne pas pouvoir les acheminer à Gaza, entament alors à la frontière libyo-égyptienne un long séjour dans des conditions particulièrement précaires. Les expulsions touchent également des travailleurs égyptiens, mais dans un contexte politique moins passionnel, l'Égypte acceptant cette mesure justifiée par la dégradation de la situation économique et sécuritaire de son encombrant voisin. Les expulsions soudanaises sont plus politiques puisqu'elles concordent avec la dégradation des relations avec Khartoum, sans doute obtenue par la pression égypto-américaine. En septembre et octobre, plusieurs milliers de citoyens du « *Soudan terroriste* » prennent *manu militari*, par voie de terre, la direction de la frontière. Le 25 octobre, un convoi de 129 camions et 38 bus se dirige ainsi vers le poste frontière soudanais.

### **Politique intérieure : tensions sociales, crispations tribales, affrontements avec les islamistes**

Pour l'essentiel, la tendance décelée en 1994 se confirme : dans un système autoritaire, la raréfaction des ressources (dues aux innombrables contraintes liés à l'embargo) ne nuit pas directement à celui qui en est désigné comme le responsable car il tire une autorité supplémentaire de la gestion de la pénurie. Et pénurie, plus que jamais, il y a.

La situation économique continue à stagner ou à se dégrader. L'inflation est proche de 40 %, les retards de paiement des travailleurs du secteur public se généralisent et se prolongent (jusqu'à six mois). Des recettes alternatives doivent plus que jamais être trouvées dans une fonction publique qui *s'égyptianise*, obligeant ses titulaires à pratiquer plusieurs emplois. La contrebande

---

(7) Fathi Chiquaqi, dont l'itinéraire, embargo aérien oblige, transite par Malte, y sera assassiné, très vraisemblablement par le Mossad, au terme de sa mission.

commerciale avec la Tunisie prend ainsi une nouvelle ampleur : les finances publiques subventionnent massivement des denrées et des biens industriels ou d'équipements (tracteurs et camions), qui, une fois détournés avec l'aide de fonctionnaires, se revendent jusqu'à trois fois leur prix sur le marché libyen. Hormis la « *grande rivière artificielle* » un grand nombre de projets d'investissements sont purement et simplement abandonnés. Un « *ministère de l'ombre* » dont le citoyen de base ne saisit pas toujours la stratégie est réputé gérer des finances. Le régime prétend que les revenus du pétrole sont investis à l'extérieur du pays pour rapporter 10 % par an et constituer une réserve en cas d'extension de l'embargo onusien au secteur pétrolier. Si le mécontentement populaire semble général, les mobilisations de protestation demeurent rares à l'intérieur du pays. Elles prennent deux formes de visibilité, l'une sociale et l'autre plus clairement politique.

Quelques grèves d'abord, qui sont une nouveauté dans le paysage de l'administration libyenne. Pour protester contre un retard de paiement de plus de quatre mois, les enseignants de la plus grande école secondaire de Tripoli (*Ali Warith*) refusent ainsi d'assurer leur service, et les examens de fin d'année doivent se dérouler sous la surveillance des forces spéciales. Des bouffées de violence « *sociale* » dégénèrent à plusieurs reprises en affrontements politiques. Plus dangereusement, de vieux clivages tribaux y réapparaissent parfois en filigrane. Mais l'axe le plus visible des confrontations avec le pouvoir (et le plus *moderne* au sens où il transcende les appartenances traditionnelles) demeure celui de la poussée des oppositions islamistes, dont la principale formation décide de « *passer à la lutte ouverte* ». Très significativement, les grands courants de l'opposition (laïque ou royaliste) vont se refuser à la désavouer.

### ***La gestion de l'opposition islamiste***

En 1995, la « *politique islamiste* » du régime continue à refléter un compromis entre deux ambitions contradictoires : le colonel Qadhafi entend d'abord se préserver de ceux qu'il pressent être ses opposants les plus déterminés et limiter de ce fait, par tous les moyens, leur visibilité politique. Mais il veut tout autant instrumentaliser la crainte que génère la « *menace intégriste* » dans l'environnement étatique arabe et occidental (8). A l'extérieur, Tripoli s'efforce parfois de brandir l'épouvantail d'une relève « *intégriste* » si son régime, par trop malmené par les pressions internationales, devait s'effondrer. Mais il tente tout autant de récupérer certains des opposants de ses voisins (9), ou/et de se poser un jour comme un médiateur obligé, le lendemain comme le porte-parole et le chef d'orchestre de ce courant que ses homologues arabes et occidentaux redoutent à l'unisson.

A l'intérieur, la répression demeure en revanche le principal langage, assortie seulement de timides tentatives de récupération d'une partie des

(8) Cf. chronique 1994, AAN XXXIII.

(9) Tripoli a tenté de fédérer un certain nombre de courants islamistes (non libyens) dans une « *Direction islamique mondiale* » créée en septembre 1989. Pour les islamistes, ces efforts sont assez largement discrédités par la collaboration sécuritaire du régime avec Tunis et Le Caire.

activistes incarcérés. Les quelques 1 500 détenus arrêtés lors de la grande rafle de l'hiver 1989 auraient ainsi été classés par ordre de « dangerosité » politique en trois catégories. Ceux d'entre eux qui étaient jugés « récupérables » ont commencé à être libérés au début de l'année 1995, à l'occasion du mois de Ramadan. Des rumeurs plus alarmistes continuent en revanche à courir sur le sort de plusieurs centaines de ceux qui ont été considérés comme « irrécupérables ». L'opposition fait état du décès à la prison de Tripoli de Cheikh Muhammad Abdallah al-Fourtiya (70 ans), incarcéré avec ses deux fils depuis janvier 1989. Le cheikh aveugle Salih Mouafa est également réputé être décédé sous la torture à la prison Abou Salem de Tripoli. L'année 1995 voit se multiplier les accrochages entre de jeunes activistes armés et les forces de l'ordre.

### ***Les accrochages armés et la solidarité de l'opposition en exil***

La première grande vague de troubles a eu lieu au mois de juin, d'abord à Benghazi puis à Umm Mabrukah à 19 miles à l'ouest de la grande métropole de la Cyrénaïque.

Selon l'hebdomadaire *Le Maghreb Confidentiel* (MC) qui rapporte des troubles dans la ville de Syrte (10), les affrontements auraient fait plusieurs victimes parmi les membres de la tribu du colonel Qadhafi, – notamment Moussa Qadhafeddam, le propre *cousin* du colonel et le frère d'Ahmed Qadhafeddam, gouverneur de la région militaire de l'Est. *Maghreb Confidentiel* situe les troubles dans le quartier de Chajra, considéré comme « un repère de *fondamentalistes de la tribu des Zwagha*, » tribu dont les dirigeants auraient été récemment forcés de faire publiquement allégeance au colonel Qadhafi.

Un communiqué du mouvement revendiquant sa participation aux affrontements précise qu'au terme d'un accrochage avec les forces de l'ordre, un des leurs aurait été blessé et hospitalisé sous forte protection puis libéré par l'intervention de ses collègues (11). Les forces de l'ordre auraient enfin donné l'assaut à la cache où le groupe s'était retranché, occasionnant le décès de six membres des forces de l'ordre. Le Com. al-Khashmi qui les commandait aurait été lui-même blessé. Le 15 juillet, Tripoli reconnaît l'existence d'affrontements armés dans la région du Jebel al-Akhdar.

Le 23 octobre, le journal *al-Hayat* publie le bulletin de naissance d'un Groupe Islamique Combattant qui va devenir l'un des deux principaux acteurs de la scène de l'opposition armée au régime. Dans le communiqué annonçant sa création, il justifie le passage à la lutte armée par le fait qu'il est « *temps pour le Groupe Islamique Combattant de sortir de la clandestinité du fait de la période très sensible que traverse le jihad en Libye. (...) Résister aux oppresseurs tels que Qadhafi est devenu l'un des devoirs les plus pressants après la croyance en Dieu. (...) Supprimer ce régime apostat et sauver le peuple musulman de Libye de cette épreuve ne peut se faire sans blessures, douleurs et sacrifices, et argent. Le Groupe Islamique Combattant appelle tous les musulmans à prendre leur place*

(10) Cf. n° 237, 15 juin.

(11) Voir en annexe.

*dans cette bataille du côté des mujahidine et avec les tyrans oppresseurs. Le GIC s'engage devant Dieu à poursuivre sur la voie bénie du jihad jusqu'à ce que cesse l'oppression (...)*».

Le 22 novembre, à Tripoli, dans le quartier du Furnage, un groupe d'hommes en armes aurait ensuite attaqué une caserne (dite du 28 août). Au terme d'une fusillade qui aurait fait six morts, le commando aurait libéré un certain nombre de prisonniers politiques. Selon l'une au moins des deux formations d'opposition basées à Londres (le *Mouvement libyen pour le changement et la réforme* et le *Rassemblement national démocratique libyen*) qui s'en sont faites l'écho, le commando et les prisonniers libérés appartenaient à la mouvance islamiste et les autorités auraient alors coupé toutes les communications internationales.

C'est moins l'importance somme toute assez limitée des affrontements armés attribués aux groupes islamistes que la réaction de solidarité presque unanime des représentants de l'opposition en exil qui mérite d'être soulignée. Alors que Qadhafi, fidèle à sa stratégie, tente alternativement de nier les troubles ou de les *monnayer* auprès de son environnement arabe, les oppositions en exil vont au contraire s'efforcer de crédibiliser et de légitimer leurs auteurs. Le rapprochement entre «*laïques*» et courant islamique résistant à la répression n'est pas sans rappeler la dynamique initiée à Rome par les principales formations de l'opposition algérienne.

Seul le commandant Abdelmon'eim al-Houny, ex-membre du CCR, qui s'exprime au nom d'une toute nouvelle «*Instance de coordination des forces libyennes nationalistes et démocratiques*» (porte-parole Ezzedine al-Ghadamessi), ne voit dans l'accroissement de la visibilité des islamistes qu'un élément de la stratégie de communication du régime vis à vis de son environnement occidental. «*Après l'échec de toutes les tentatives arabes de résoudre la crise de Lockerbie, Qadhafi est profondément convaincu que la seule porte de sortie de la crise est l'utilisation de la carte islamiste : chaque fois leur activité augmente dans la région et le volume de leur armement s'accroît*».

La plupart des autres mouvements d'opposition en exil ne nient pas la part de mise en scène inhérente à cette dimension de la tactique du colonel. Mais ils prennent très significativement le parti de ne pas se désolidariser pour autant avec les auteurs d'affrontements dont personne ne songe à nier la réalité. Le *Harakat al-Libiya lil-taghyir wal-islam*, produit d'une scission du *Front de sauvegarde de la Libye* (qui a tenu son congrès annuel à Atlanta le 15 avril 1995) voit dans les émeutes de juin «*une part indissociable du combat du peuple libyen contre l'injustice et la tyrannie*». Pour l'*Alliance nationale libyenne* (formation de Mansour Kikhia) et son vice-secrétaire général Achour Ben Khial, «*ce qui s'est passé dans l'est du pays est le fait de jeunes gens qui appartiennent au courant islamiste et témoigne du courage et d'une mutation dans les méthodes de défi aux pratiques répressives et aberrantes du régime à l'égard de la population en général et de la jeunesse du courant islamiste en particulier (...). Malgré la volonté d'utilisation de ces troubles sur la scène régionale ou internationale, nous ne doutons pas que la doctrine de ces jeunes est celle de tout le peuple libyen pour qui le terrorisme ou l'extrémisme ne sont pas des modes d'actions politiques acceptés*» (*Al-Hayat* 22 juillet).

Pour le prince Idriss Abdallah al-Senoussi, dont le mouvement multiplie, depuis Londres, les contacts à la fois avec les dirigeants des tribus libyennes et les milieux diplomatiques occidentaux, «*ceux qui sont impliqués dans les événements de Benghazi sont avant tout autre engagement politique des patriotes libyens qui tentent de débarrasser leur pays des souffrances et des injustices (...). Le gouvernement a d'abord tenté de faire le silence sur les troubles puis il s'est servi des diplomates étrangers pour lancer la rumeur qu'il s'agissait d'extrémistes contre lesquels le régime avait lancé une campagne de répression, afin d'accréditer une fois encore la thèse que le régime est le garant de la stabilité dans la région*». Le descendant du monarque déposé en 1969 par le leader de la «*Grande révolution du Fatah de septembre*» considère par ailleurs que le régime qui «*a commencé par détruire les plus importantes zawiyas senoussies et a fait sauter la tombe de notre ancêtre Mohamed Ben Ali Senoussi (...) a fait sauter toutes les bases civilisationnelles du peuple libyen (...) et paiera tôt ou tard le prix (...), puisque ses « sous-entendus » (...) ne lui permettront pas de se maintenir au pouvoir*» et que «*les Libyens demanderont aux putschistes (qui seront, si Dieu le veut, mis à bas prochainement) des compensations pour tous les crimes commis contre leur droits*».

Le 28 juillet 1995, d'importants remaniements de l'organigramme des forces armées sont rendus publics. Le colonel Youssef Dabri succède au colonel Masbah al-'Aroussi à la place des *Forces de défense*. Le colonel Ahmed Mahmoud est nommé directeur de l'Office de la production de guerre. Le colonel Abdallah Higazi est nommé directeur du centre d'Études stratégiques.

## ANNEXES

### CHRONOLOGIE

#### Janvier

24. Le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Ismat Abd al-Magid, émet le souhait que la Grande-Bretagne et les États-Unis changent d'attitude vis-à-vis de la Libye, compte tenu de l'existence de documents faisant état de l'implication de l'Iran dans l'attentat de Lockerbie.

28. La Libye refuse de prendre son tour à la présidence de l'Union du Maghreb Arabe pour protester contre le respect des sanctions onusiennes par les 4 autres membres.

#### Février

17. Dans une interview au quotidien *Al-Arab* (Londres), Moammar al-Qadhafi annonce que la Libye n'investira plus son argent dans les pays occidentaux.

## Mars

Mars 1995 : le roi du Maroc plaide à Washington la levée des sanctions.

2. Les membres du « Comité des sept » (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Syrie, Tunisie) de la Ligue arabe demandent au Conseil de sécurité de l'ONU d'ouvrir une nouvelle enquête sur l'attentat de Lockerbie.

28. Antony Lake, conseiller de Clinton pour la sécurité évoque la possibilité d'infliger un embargo pétrolier à la Libye. La Libye se voit refuser l'entrée au Conseil de sécurité de l'ONU.

29. Le représentant au Caire du Front national pour le salut de la Libye appelle la communauté internationale à une rupture des relations diplomatiques avec la Libye.

30. Le Conseil de sécurité des Nations Unies renouvelle pour un an les sanctions contre la Libye.

## Avril

2. Délégation gouvernementale libyenne au Congrès arabe islamique de Khartoum. Pas d'opposants représentés.

2. Appel de la Ligue arabe demandant à la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis de réexaminer les propositions de règlement de la Libye, soumise à un embargo aérien depuis avril 1992.

12. Appel d'une centaine de personnalités égyptiennes en faveur des pèlerins libyens désireux de se rendre à la Mecque.

19. Qadhafi rencontre Zeroual à Ain Amenas.

20. Lancement par l'Égypte d'un pont aérien entre la Libye et La Mecque grâce à une dérogation accordée par l'ONU. Un Bœing 727 emporte 150 pèlerins libyens et d'autres nationalités à la Mecque en violation de l'embargo onusien.

## Juin

Les USA renoncent à demander l'extradition des deux suspects libyens. Les Américains ne souhaiteraient pas voir la Syrie impliquée dans un procès et retarder de ce fait les négociations avec Israël.

5. Les opposants soudanais du parti de Sadeq al-Mahdi ouvrent un bureau à Tripoli.

15. Début d'une longue série de trouble en Cyrénaïque.

## Juillet

5. Le Gvt du Premier ministre Abdelmajid al-Qu'ud, secrétaire général du CGP, reçoit quatre nouveaux venus : Muftah Azuz (Mines et industries), Bukhari Jawdah (Tourisme) Massoud Abu Saddah (Ressources animales) et Fawzia Bashir Shalaabi (Culture, information et organisations populaires).

## Septembre

6. Nouvel accrochage à Benghazi. Six personnes tuées.

9. Début d'une campagne d'expulsions de travailleurs étrangers. Il y aurait en Libye 30 000 Palestiniens, 800 000 Égyptiens. Expulsion de 7 000 travailleurs égyptiens.

11. Plusieurs milliers de Palestiniens bloqués à la frontière égypto-libyenne.

13. Médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe sollicitée par Yasser Arafat pour faire cesser l'expulsion des Palestiniens.

25. Expulsion de plusieurs milliers de travailleurs soudanais.

## Novembre

- 22. Six morts dans l'assaut d'une caserne à Tripoli.
- 27. Assassinat d'Ali Mohamed Abou Zeid, opposant en exil à Londres.

# DOCUMENTS

## VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONS

### 1. Le gouvernement

Se reporter à la Rubrique législative : Comité populaire général.

### 2. Liste des mouvements d'opposition recensés en 1995 (1)

- Le Rassemblement national libyen (*Attajamoa al-watani al-libi*)  
Création : septembre 1976  
Journal : *Saut al-shaab al-Libi*
- Le Mouvement démocratique national (*Al-haraka al-wataniya al-dimokratia al-libiya*)  
Création : avril 1979  
Magazine : *Sawt Libya*
- Le Rassemblement démocratique national (*At-tajamoa al-watani al-dimokrati al-libi*)  
Création : septembre 1981
- Le Mouvement national libyen (*Al-haraka al-wataniya al-libiya*)  
Création : décembre 1980  
Magazine : *Sawt Attalia*
- Le Groupe islamique « Libye » (*Al-jamaa al-islamiya « Libya »*)  
Création : 1979  
Magazine : *Al-Moslim*. Journal (Ind.) : *Al-Raed*
- Le Mouvement islamique « Libye » (*Al-haraka al-islamiya « Libya »*)  
Création : mai 1980  
Magazine : *Al-shorouk*
- Le Front démocratique national libyen (*Al-jabha al-libiya al-wataniya al-dimokratiya*)  
Création : août 1980  
Magazine : *Al-Watan*
- Le Front national pour la sauvegarde de la Libye (*Al-jabha al-wataniya li-inqad Libya*)  
Création : octobre 1981  
Magazine : *Al-Inqad*
- L'Armée nationale de sauvegarde libyenne (*Jaish al-inqad al-watani al-libi*)  
Création : janvier 1981
- Le Mouvement libyen de lutte nationale (*Harakat al-kifah al-watani al-libi*)  
Création : juillet 1985  
Bulletin : *Al-Kifah*
- L'organisation de l'armée de sauvegarde nationale libyenne (*Monathamat Jaish al-inqad al-watani al-libi*)  
Création : août 1988

---

(1) Source : [http://ourworld.compuserve.com/homepages/dr\\_ibrahim\\_igneiwa](http://ourworld.compuserve.com/homepages/dr_ibrahim_igneiwa)

- Le mouvement libyen pour le changement (*Al-haraka al-libiya lil-taghyir wal-islam*)  
Création : mars 1994  
Magazine : *Shou'oun Libiya*
- L'Organisation de libération de la Libye (*Monathamat Tahrir Libya*)
- L'Organisation nationale libyenne (*Al-tanthim al-watani al-libi*)
- L'Instance libyenne pour le salut national (*Al-hai'a al-libiya lil-kalas al-watani*)  
Création : juillet 1986
- L'Organisation du volcan libyen (*Monathamat al-burkan al-libi*)  
Création : janvier 1984
- L'Union constitutionnelle libyenne (*Al-ittihad al-dostouri al-libi*)  
Création : octobre 1981
- Le Parti de la libération (*Hizb at-tahrir*)  
Re-Création : juillet 1980
- Le Front des nationalistes libyens (*Jabhat al-wataniyin al-libiyin*)  
Création : août 1980  
Magazine : *Libya al-ankaa*
- Le Mouvement de la lutte populaire libyenne (*Harakat al-nidal al-shaabi al-libi*)
- Le Parti démocratique libyen (*Al-hizb al-dimokrati al-libi*)
- Le Parti de la Umma (*Hizb al-Umma*)
- L'Alliance nationale libyenne (*Al-tahalof al-watani al-libi*)  
Création : février 1983
- La Conférence démocratique libyenne (*Al-mo'tamar al-dimokrati al-libi*)  
Création : août 1992  
Magazine : *Al-Mo'tamar*
- L'Instance de coordination démocratique libyenne (*Haiat al-tansiq al-dimokratiya al-libiya*)  
Création : mai 1993
- Le Groupe islamique combattant (*Al-jamaa al-islamiya al-moqatila*)  
Création : 1991  
Magazine : *Al-Fajr*
- Le Parti conservateur libyen (*Hizb al-mohafidhi al-libi*)  
Création : mai 1996

### **3. Communiqué du bureau politique du Groupe Islamique libyen (juillet 1995)**

Depuis le coup d'État de 1969, notre pays libyen bien aimé a vécu dans la détresse. La loi de la main d'acier despotique de Qadhafi a été maintenue au prix de la liberté, des valeurs et des ressources du peuple libyen, à travers une série de terrorisme, d'assassinats, de bannissements, de détentions et de persécutions qui ont dépassé toutes les formes d'oppression connues par l'humanité.

Le plus récent épisode a pris la forme d'une campagne vicieuse lancée par l'appareil de répression du régime, dans la seconde semaine de juin 1995, contre la jeunesse du réveil islamique libyen. L'attaque provocatrice contre quelques jeunes musulmans, le meurtre, la détention et la torture de nombre d'entre eux ont abouti à des affrontements entre l'appareil de sécurité du régime et plusieurs groupes de jeunes musulmans.

Les événements récents ont démontré à l'évidence que le régime de Qadhafi et son appareil criminel sont les ennemis du noble peuple libyen et du réveil béni de son Islam. Le Groupe Islamique Libyen voudrait, à cette occasion, faire la déclaration suivante :

1° Le despotisme, l'oppression et la tyrannie du régime, son mépris total de la religion et des valeurs du peuple, et ses violations constantes de toutes les valeurs fondamentales de la Umma sont autant de moyens de se protéger et de maintenir sa domination autocratique sur le pays.

2° Le régime a poursuivi une stratégie d'hostilité à l'égard de l'Islam et des Musulmans. Cela apparaît à l'évidence dans son ironie à l'égard du livre de Dieu, son mépris pour la tradition du Prophète, sa dénonciation des Oulémas et des chefs de la communauté, ses exécutions des islamistes et la détention arbitraire de milliers d'entre eux pour nul autre crime que le fait de confesser que Dieu est souverain. De telles mesures ne visent rien d'autre que le retrait total de la société de l'Islam qui s'oppose aux politiques répressives du régime et cherche à rétablir la justice.

3° Nous croyons que la méthode islamique de changement est si flexible et diversifiée qu'elle englobe une variété de modes de réforme qui ne se limitent pas à la poursuite de la lutte armée. Nous sommes convaincus que l'attitude provocatrice du régime à l'égard de la jeunesse musulmane et de son sentiment religieux constitue la raison principale d'une telle réaction de la part de la jeunesse activiste qui se dresse pour défendre ses croyances.

4° Les événements récents ont clairement placé le régime et ses institutions dans un état de confusion. Leur incapacité à conserver le contrôle de la situation a montré clairement à tous les secteurs de la société libyenne que la chute de ce régime était devenue imminente. Après tout, c'est la nature même de la loi divine que telle sera le destin de quiconque déclare la guerre à Dieu et à son messager.

5° Le futur, par la volonté de Dieu, appartiendra à l'Islam. L'alternative offerte par le mouvement islamique, avec ses composantes et ses secteurs, établira en temps venu la loi de Dieu sur terre.

6° Nous avons l'espoir dans cette alternative islamique qui a vu le jour en dépit des complots des ennemis de la foi. Nous exprimons donc notre fierté et notre confiance dans le Mouvement Islamique Libyen, dans toutes ses tendances. Nous les pressons de demeurer unies pour accroître la justice et renforcer les valeurs sublimes du message divin et ne pas se préoccuper des affaires triviales alors qu'ils sont engagés dans la confrontation entre la vérité et le faux.

Signé : Le bureau politique du Groupe Islamique Libyen,  
Londres, le 4 juillet 1995.

**ÉCONOMIE ET RELATIONS EXTÉRIEURES**  
POPULATION LIBYENNE D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1424 (m) (2)

#### 4. Éléments du recensement libyen de l'année 1995

##### 4.1. Population globale et taux d'accroissement 1973-1984-1995

Sur les 4 404 986 individus recensés, 2 685 294 ont 15 ans et plus soit 60,96 % de la population totale. Les moins de 15 ans représentent donc 1 719 692 soit 39,04 %. Ils étaient 1 610 939 en 1984 et représentaient alors 49,86 % de la population totale. Les premiers résultats ne permettent pas d'expliquer le rétrécissement assez important de cette tranche d'âge.

##### 4.2. Nombre global et taux d'accroissement

1973	1984	1995	Nombre d'habitants libyens
2 052 372	3 231 059	4 404 986	
1995 – 1973	1984 – 1973	1995 – 1984	Taux annuel d'accroissement net
3,23	4,21	2,86	

##### 4.3. Accroissement net comparé Libye Monde Arabe

Accroissement annuel en %	Année	Pays
2,86	1995	Libye
4,21	1984	Libye
2,5	1991	Algérie
2,4	1990	Maroc
2,4	1989	Tunisie
2,3	1988	Égypte
3,3	1988	Syrie
3,1	1990	Yémen
2,7	1993	Soudan
3,2	1992	Jordanie
2,5	1990	Arabie Saoudite

(2) M = naissance du prophète.

## 4.4. La population libyenne par sexe et catégorie d'âge

% de la population totale			Nombre d'habitants			Classe d'âge	Années
Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes		
39,04	39,60	38,49	1 719 692	858 634	861 058	- de 15 ans	1995
60,96	60,40	61,51	2 685 294	1 309 409	1 375 885	15 ans et +	
100,00	100,00	100,00	4 404 986	2 168 043	2 236 943	<b>Total</b>	
49,86	50,11	49,62	1 610 939	791 454	819 484	- de 15 ans	1984
50,14	49,89	50,38	1 620 120	788 043	832 077	15 ans et +	
100,00	100,00	100,00	3 231 059	1 579 497	1 651 562	<b>Total</b>	

## 4.5. Répartition force de main-d'œuvre

Agriculture : 18%

Industrie-Commerce : 31%

Services : 51%

## 4.6. Indicateurs économiques

	1991	1992	1993	1994	1995
Production inflation croissance					
PIB (Mds \$)	32,30	33,70	23,34	21,71	22,00 (e)
Par tête (\$)	7 460	7 470	4 965	4 440 (e)	4 174 (e)
Taux de croissance réel (%)	3,3	0,6	- 7,0	- 4,0	1,5 (e)
Taux d'inflation (%)	8,0	7,0	12,0	15,0	50,0 (e)
Investissements (Mds \$)	9,69	10,21	7,00	6,51 (e)	6,60 (e)
Déficit budgétaire (Mds \$)	- 3,80	- 1,90	6,00	- 5,01 (e)	- 5,06 (e)
International					
Ratio, service de la dette (%)	3,7	4,4	5,4	5,3 (e)	5,5 (e)
Compte courant	- 0,41	- 0,80	- 2,30	- 0,60	- 0,45
Exportations (Mds \$)	10,45	10,10	7,68	8,69	9,30 (e)
Importations (Mds \$)	8,71	8,90	8,26	7,41	7,29 (e)

e = estimation.

## **5. Communiqué de la Maison Blanche annonçant et argumentant la prorogation des sanctions contre la Libye**

The White House

Office of the Press Secretary

### **To the Congress of the United States :**

I hereby report to the Congress on the developments since my last report of July 12, 1995, concerning the national emergency with respect to Libya that was declared in Executive Order No. 12543 of January 7, 1986. This report is submitted pursuant to section 401(c) of the National Emergencies Act, 50 U.S.C. 1641(c); section 204(c) of the International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), 50 U.S.C. 1703(c); and section 505(c) of the International Security and Development Cooperation Act of 1985, 22 U.S.C. 2349aa-9(c).

1. On January 3, 1996, I renewed for another year the national emergency with respect to Libya pursuant to IEEPA. This renewal extended the current comprehensive financial and trade embargo against Libya in effect since 1986. Under these sanctions, all trade with Libya is prohibited, and all assets owned or controlled by the Libyan government in the United States or in the possession or control of U.S. persons are blocked.

2. There has been one amendment to the Libyan Sanctions Regulations, 31 C.F.R. Part 550 (the « Regulations »), administered by the Office of Foreign Assets Control (FAC) of the Department of the Treasury, since my last report on July 12, 1995. The amendment (60 Fed. Reg. 37940-37941, July 25, 1995) added three hotels in Malta to appendix A, Organizations Determined to Be Within the Term « Government of Libya » (Specially Designated Nationals (SDNs) of Libya). A copy of the amendment is attached to this report.

Pursuant to section 550.304(a) of the Regulations, FAC has determined that these entities designated as SDNs are owned or controlled by, or acting or purporting to act directly or indirectly on behalf of, the Government of Libya, or are agencies, instrumentalities, or entities of that government. By virtue of this determination, all property and interests in property of these entities that are in the United States or in the possession or control of U.S. persons are blocked. Further, U.S. persons are prohibited from engaging in transactions with these entities unless the transactions are licensed by FAC. The designations were made in consultation with the Department of State.

3. During the current 6-month period, FAC made numerous decisions with respect to applications for licenses to engage in transactions under the Regulations, issuing 54 licensing determinations – both approvals and denials. Consistent with FAC's ongoing scrutiny of banking transactions, the largest category of license approvals (20) concerned requests by Libyan and non-Libyan persons or entities to unblock transfers interdicted because of an apparent Government of Libya interest. A license was also issued to a local taxing authority to foreclose on a property owned by the Government of Libya for failure to pay property tax arrearages.

4. During the current 6-month period, FAC continued to emphasize to the international banking community in the United States the importance of identifying and blocking payments made on or behalf of Libya. The Office worked closely with the banks to implement new interdiction software systems to identify such payments. As a result, during the reporting period, more than 107 transactions potentially involving Libya, totaling more than \$ 26.0 million, were interdicted. As of December 4, 23 of these transactions had been authorized for release, leaving a net amount of more than \$ 24.6 million blocked.

Since my last report, FAC collected 27 civil monetary penalties totaling more than \$ 119,500, for violations of the U.S. sanctions against Libya. Fourteen of the violations involved the failure of banks or credit unions to block funds transfers to Libyan-owned or -controlled banks. Two other penalties were received from corporations for export violations or violative payments to Libya for unlicensed trademark transactions. Eleven additional penalties were paid by U.S. citizens engaging in Libyan oilfield-related transactions while another 40 cases involving similar violations are in active penalty processing.

In November 1995, guilty verdicts were returned in two cases involving illegal exportation of U.S. goods to Libya. A jury in Denver, Colorado, found a Denver businessman guilty of violating the Regulations and IEEPA when he exported 50 trailers from the United States to Libya in 1991. A Houston, Texas, jury found three individuals and two companies guilty on charges of conspiracy and violating the Regulations and IEEPA for transactions relating to the 1992 shipment of oilfield equipment from the United States to Libya. Also in November, a Portland, Oregon, lumber company entered a two-count felony information plea agreement for two separate shipments of U.S.-origin lumber to Libya during 1993. These three actions were the result of lengthy criminal investigations begun in prior reporting periods. Several other investigations from prior reporting periods are continuing and new reports of violations are being pursued.

5. The expenses incurred by the Federal Government in the 6-month period from July 6, 1995, through January 5, 1996, that are directly attributable to the exercise of powers and authorities conferred by the declaration of the Libyan national emergency are estimated at approximately \$990,000. Personnel costs were largely centered in the Department of the Treasury (particularly in the Office of Foreign Assets Control, the Office of the General Counsel, and the U.S. Customs Service), the Department of State, and the Department of Commerce.

6. The policies and actions of the Government of Libya continue to pose an unusual and extraordinary threat to the national security and foreign policy of the United States. In adopting UNSCR 883 in November 1993, the Security Council determined that the continued failure of the Government of Libya to demonstrate by concrete actions its renunciation of terrorism, and in particular its continued failure to respond fully and effectively to the requests and decisions of the Security Council in Resolutions 731 and 748, concerning the bombing of the Pan Am 103 and UTA 772 flights, constituted a threat to international peace and security. The United States will continue to coordinate its comprehensive sanctions enforcement efforts with those of other U.N. member states. We remain determined to ensure that the perpetrators of the terrorist acts against Pan Am 103 and UTA 772 are brought to justice. The families of the victims in the murderous Lockerbie bombing and other acts of Libyan terrorism deserve nothing less. I shall continue to exercise the powers at my disposal to apply economic sanctions against Libya fully and effectively, so long as those measures are appropriate, and will continue to report periodically to the Congress on significant developments as required by law.

William J. CLINTON  
*The White House,*  
January 22, 1996.